

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 4

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Séance du Comité central de l'ADIJ

Le Comité central de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) s'est réuni pour la seconde fois cette année à Moutier sous la présidence de M. Frédéric Savoye de Saint-Imier.

Le Comité central accepta tout d'abord vingt-six nouvelles adhésions à l'ADIJ et enregistra la démission de trois de ses membres.

Sur proposition de la direction, le Comité central adopta « en deuxième lecture » les nouveaux statuts de l'association. Ceux-ci seront présentés à l'assemblée générale du 18 mai 1974 à Delémont qui devra les ratifier.

Ensuite de quoi, le Comité central décida de porter au budget la somme de 6000 fr. destinée à la future Chambre d'agriculture du Jura.

Après adoptions des rapports sur la conférence des secrétaires (ADIJ, Pro Jura, Centre-Jura, Inter-Jura, ADOR, ADEP, Associations des maires des Franches-Montagnes et du district de Courtelary et Syndicat du Plateau de Diesse) et la réunion des trois associations (ADIJ, Émulation, Pro Jura), le Comité central décida de transmettre le communiqué de l'ACBFH « Questions avant un plébiscite » à la Commission économique pour préparer une réponse.

En outre, le Comité central décida le principe d'étudier le document CK-73 (Conception directrice de l'aménagement du territoire) afin d'émettre en temps opportun des propositions à faire à la Confédération.

Sur proposition du secrétaire général, M. François Lachat, le Comité central accepta le principe d'une intervention auprès de la Confédération, et plus spécialement des conseillers fédéraux Chevallaz (finances et douanes) et Brugger (économie publique), afin que soient levées les restrictions, dictées par la crise énergétique, qui mettent en difficultés le commerce frontalier et plus précisément celui du district de Porrentruy.

Enfin, il fut décidé de réanimer la Commission des affaires communales en portant à sa présidence M. Robert Monnat et de suppléer ainsi au fait que l'Association des communes jurassiennes ne pourra être opérationnelle avant l'automne 1974. Il s'agira avant tout de réunir les responsables communaux pour aider les communes à établir leurs règlements.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier, tél. 039 41 31 08

Secrétaire général : François Lachat, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51

Membres : Jean Jobé, 2900 Porrentruy, tél. 066 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. 032 93 12 45

Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville, tél. 032 51 31 21

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel : Fr. 20.— ; le numéro Fr. 2.—

Caisse CCP 25 - 2086